

PRESENTATION DES COMPTES DU CE POUR L'EXERCICE 2013 PAR L'EXPERT :

La présentation reste une estimation en ce qui concerne le montant de la subvention car la direction n'a pas finalisée ses comptes. Le comité d'entreprise dispose de deux subventions distinctes (la subvention de fonctionnement qui est égale à 0.2% de la masse salariale brute et la subvention des activités sociales, culturelles qui est égale à 2.75% de la masse salariale brute). Les textes sont claires, il faut différencier les deux budgets: hors depuis de nombreuses années, l'expert comptable nous présente un seul budget avec les deux subventions et les deux budgets mélangés. Nous avons donc invité tout le monde à rentrer dans les clous d'autant plus, avec la nouvelle loi qui devrait peut être nous imposé un commissaire aux comptes. Cela ne change rien sur le fond mais sur la forme cela régularise les choses avec la législation. C'est primordial d'être dans la légalité que d'avoir un bilan sur le fonctionnement constamment déficitaire et comblé par les activités sociales et culturelles. L'expert comptable a acté positivement cette démarche.

SUIVI ACTIVITE USINE JANVIER 2014 :

La direction a encore insisté sur l'importance de déclarer les premiers soins afin de ne pas fausser les statistiques. Les stocks sont élevés mais stable sur ce mois. Janvier est un très bon mois pour les changements de fabrication avec 83 réalisations. L'efficacité est supérieure à la norme et la qualité est à un niveau normal pour ce début d'année.

INFORMATION RELATIVE AUX MODALITES DU PLAN D'EPARGNE GROUPE 2014 :

La période pour fixer la cote de l'action sera du 21/02 au 20/03 et sa publication se fera le 21/03. Pour améliorer et simplifier les démarches, un ordinateur sera mise a disposition au service paye pour faire les placements ou non au PEG. Un courrier sera envoyé à chaque salarié avec leur mot de passe et identifiant.

Pour rappel il n y a pas d'abondement sur la participation.

FISCALISATION DES PARTS C.E. ET EMPLOYEUR DE LA MUTUELLE A COMPTER DE 2013 :

Suite à l'imposition des mutuelles obligatoires, un courrier rectificatif sera envoyé à tous les salariés car les fiches de paie de décembre sont faussent. Les parts CE et employeur sont à déclarées soit 560 €.

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DES ENTRETIENS INFIRMIERS

Une présentation a été effectuée par le médecin du travail sur le futur rôle de l'infirmière, qui réalisera une formation, lui permettant de faire passer les entretiens infirmier qui ne remplacerons pas les visites médicales. Ces entretiens devraient détecter des situations de mal être au travail. Ces entretiens ne vont-ils pas apporter une surcharge de travail pour l'infirmière ? Est-ce que sur le long terme cela ne va-t-il pas espacer les visites médicales qui sont annuelles pour l'usine et tous les deux ans pour les services centraux ?

INFORMATION ET CONSULTATION SUR LA FIXATION DE LA PERIODE DE PRISE DES CP 2014 :

La CGT a émis un avis favorable sous réserve du respect de l'article 49.3 de la convention collective en ce qui concerne le fractionnement des congés payés à la demande de l'employeur et du respect de l'article 49.4 en ce qui concerne la programmation et l'ordre des départs en cas d'arbitrage.

ORGANIGRAMME DU CTO (centre technique opérationnel) ET DU POLE:

En mesure de le fournir prochainement. C'est une demande qui est renouvelée depuis le mois de septembre. Cela manque de transparence, de la direction de l'établissement, ou de la direction du CTO ?

INFORMATION ET SUIVI DE LA MISE EN PLACE DE LA SEPARATION POLE/FRANCE AU 1^{er} DECEMBRE et ETAT DES LIEUX SUR LA MISSION DU CHSCT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU CTO:

Résumé : Visite effectuée le jeudi 13 /02 par 2 membres Cgt au CHSCT
Une multitude de non-conformités en matière de conditions de travail matériel a été identifiées. Il s'agit en particulier dans le bâtiment **DEV et IG**

- la vétusté des bâtiments qui n'ont pas été encore désamiantés.
- Le plan d'évacuation n'est pas adapté aux bâtiments
- Absence de systèmes de détections incendie, de signalisation de sorties de secours.
- La surface de plusieurs bureaux est inférieure aux normes.
- Des flux de circulation de piétons au travers des postes de travail.
- La taille des écrans d'ordinateurs n'est pas adaptée au travail sur plan.

Labo :

Satisfait des travaux réalisés mais très impatient d'avoir quelqu'un en remplacement de Bernard DONZEL parti à la retraite.

BEC :

- le bruit généré par le vieil ordinateur. ME10
- trois postes de travail de dessinateurs implantés dans une salle de réunion.
- Présence de câbles électriques.

Des travaux son en cours de réalisation

CHALET

1er étage :

- isolation phonique et thermique à revoir non prévus dans les travaux de réfection
- étanchéité du toit
- pour chauffer certain bureau il faut ouvrir les radiateurs et mettre la clim en supplément pour réguler !!!
- les sols pvc datent des années 70 !! Et ne seront pas tous refaits
- la dimension de la porte des WC n'est pas aux normes
- détection fumée hors service

ACHATS

- infiltration d'eau
- chauffage insuffisant
- La coactivité liée aux open-space devient insupportable surtout pour les personnes travaillant au téléphone pendant des négociations qui peuvent durer très longtemps : des personnes sortent dehors pour téléphoner sans gêner leur collègue

INFORMATION SUR LE PLAN D'ACTION POUR PREVENIR ET GUERIR DU STRESS AU TRAVAIL DANS LES AUTRES SERVICES:

La démarche va se poursuivre aux bureaux d'études et créations par le même expert qui est intervenu au service électrique. L'analyse du travail prévu la 2ème quinzaine de mars permet d'objectiver les situations de mal être au travail. Nous encourageons les salariés à s'exprimer lors de cette étude.